



Contrat travail ETAM BTP

Par BTP MAN

Bonjour j ai été embaucher en tant que conducteur de travaux ETAM F suite aux nombre d heures importantes mon entreprise ma fait un avenant a mon contrat pour être ETAM Journalier.

La loi prévoit 10% d augmentation obligatoire mais j 'ai lu également 15%

jJe voulais savoir si il y a différence entre nouveau contrat ETAM journalier donc la 15% et si comme moi c est un avenant donc 10%

merci dans l attente d'une réponse